



## ARRÊTÉ N° 135/2020 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la commune d'OLWISHEIM,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-25 et R.411-8,
- Vu la demande d'occupation du domaine public présentée le 5 octobre 2020 par l'entreprise Jean-Claude GLATH 4 rue de l'Église 67670 WITTERSHEIM pour le déchargement et le stockage de matériel pour la pose de pavés dans la propriété de Monsieur & Madame Marcel HAMM 58 rue Principale 67170 OLWISHEIM,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation et prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,
- Considérant le déchargement et le stockage de matériel sur le domaine public et qu'il y a lieu de sécuriser les piétons et les usagers,
- Considérant l'intérêt général,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

L'entreprise Jean-Claude GLATH 4 rue de l'Église 67670 WITTERSHEIM est autorisée à décharger et stocker du matériel sur le domaine public devant l'immeuble 58 rue Principale 67170 OLWISHEIM du 5 octobre 2020 au 12 octobre 2020.

#### Article 2 :

Le demandeur est chargé de la mise en place de la signalisation et est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

#### Article 3 :

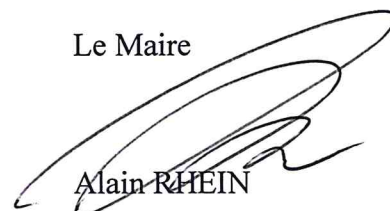
Les droits des riverains et des tiers restent expressément réservés.

#### Article 4 : Ampliation de l'arrêté est transmise à :

- L'entreprise Jean-Claude GLATH
- Monsieur & Madame Marcel HAMM
- Pour affichage

Fait à Olwisheim le 5 octobre 2020

Le Maire

  
Alain RHEIN

